VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato. J. L. Onorato. J. L. Onorato J. L. Onorato J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Edward Thompson—Cour Civile de District, Division C—No 85,079.

PROPRIETES DE COMMERCE, POUR PLACEMENTS, DE RESIDENCE ET POUR SPECULATION.

A L'ENCAN, JEUDI, 7 MAI 1908,

A Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Rue Baronne.

1. RESIDENCE ATTRAYANTE,
No 1018 Avenue Carrollton.

2. COTTAGE SIMPLE,
No 7414 Rue Maple.

3. COTTAGE RESIDENCE,
No 4207 Rue Prytanée.

4. MAISON DOUBLE A DEUX ETAGES,
Nos 4209-11 Rue Prytanée.

5. COTTAGE COMMODE,
No 4213 Rue Prytanée.

6. COTTAGE DOUBLE,
Nos 1016-18 Rue Amélie.

7. COTTAGE DOUBLE,
Nos 1017-19 Rue Amélie.

8. COTTAGE DOUBLE,
Nos 743-45 Ave Louisiana

9. BATISSE DOUBLE A DEUX ETAGES,
Nos 2930-32 Rue Magazine, coin Septième.

10. MAISON SIMPLE,
2408 Rue Baronne

11. BELLE RESIDENCE A DEUX ETAGES,
No 1703 Rue Coliseé, coin Euterpe.

12. MAISON EN BRIQUES A DEUX ETAGES,
No 1044 rue Carondelet.

13. BATISSE EN BRIQUES A TROIS ETAGES,
No 601 rue Julie,
Coin de la rue Camp

14. BATISSE EN BRIQUES A DEUX ETAGES,
No 603 rue Julie.

15. BATISSE A DEUX CORPS DE LOGIS,
Nos 2631-33 Rue Ste-Anne.
Près de la rue N. Broad.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dossier 85,079 dans l'affaire intitulée succession de Edward Thompson, l'il ordre daté et signé le 31 mars 1908, et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, j'offrirai de vendre à l'enchère publique à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 7 mai 1908, les propriétés suivantes—

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances la dessus y appartenant, situé dans le septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornant entre Carrollton, dans l'ilet borné par avenue Carrollton, les rues Dubun Elm (autrefois Existence) et Zimpel, et désigné comme lot A sur un plan par Edgar Pilié, voyer, daté le 30 août 1907, annexé à un acte passé pardevant J. P. Sullivan, notaire, le 12 septembre 1907, et mesurant soixante pieds de face à l'avenue Carrollton sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles adjacent et étant à une distance de quatre vingt six pieds de la rue Elm autrefois rue Tricoche et est à une distance de cent cinquante et deux pouces de la rue Zimpel. Les améliorations consistent d'une résidence simple à deux étages connue comme No 4018 avenue Carrollton.

2° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances la dessus y appartenant, situé dans le septième District de la ville de la Nouvelle Orléans, bornant entre les rues Maple (autrefois Deuxième), Leverlich, Cherokee (autrefois Clinton) et Ham, on désigné comme lot numéro vingt trois, sur un plan par W. H. Williams, voyer de la date du 18 avril 1887, annexé à un acte passé pardevant E. Commagère, notaire, le 27 avril 1867, et mesurant trente pieds de face à la rue Maple par cent trente sept pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent d'un cottage simple connu comme No 7414 rue Maple.

3° Un certaine portion de terre avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant, située dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Milan, Prytanée, Berlin et Pitt, formant l'encoignure des rues Milan et Prytanée, et mesurant quatrevingt pieds de face à la rue Milan par soixante pieds de profondeur et façade à la rue Prytanée, entre lignes parallèles. Ladite portion de terre comprenant la façade sur la rue Prytanée des dits ots numéros treize et quatorze, décrits dans un acte passé pardevant W. L. Poole, notaire, le 21 mars 1861. Les améliorations consistent d'un cottage connu comme No 4207 rue Prytanée.

4° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies privilèges là dessus y appartenant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, bornant entre lignes parallèles adjacent et étant à une distance de quatre vingt six pieds de la rue Elm autrefois rue Tricoche et est à une distance de cent cinquante et deux pouces de la rue Zimpel. Les améliorations consistent d'une résidence simple à deux étages connue comme No 4209 avenue Carrollton.

5° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances là dessus y appartenant, situé dans le septième District de la ville de la Nouvelle Orléans, bornant entre les rues Maple (autrefois Deuxième), Leverlich, Cherokee (autrefois Clinton) et Ham, on désigné comme lot numéro vingt trois, sur un plan par W. H. Williams, voyer de la date du 18 avril 1887, annexé à un acte passé pardevant E. Commagère, notaire, le 27 avril 1867, et mesurant trente pieds de face à la rue Maple par cent trente sept pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent d'un cottage simple connu comme No 7414 rue Maple.

3° Un certaine portion de terre avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant, située dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Milan, Prytanée, Berlin et Pitt, formant l'encoignure des rues Milan et Prytanée, et mesurant quatrevingt pieds de face à la rue Milan par soixante pieds de profondeur et façade à la rue Prytanée, entre lignes parallèles. Ladite portion de terre comprenant la façade sur la rue Prytanée des dits ots numéros treize et quatorze, décrits dans un acte passé pardevant W. L. Poole, notaire, le 21 mars 1861. Les améliorations consistent d'un cottage connu comme No 4207 rue Prytanée.

4° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges là dessus y appartenant, situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Amelia, Magasin et Constance et mesurant trente pieds huit pouces de face à la rue Prytania par quatre vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et comprenant une partie du lot numéro quinze et est contigu parti du lot numéro seize, qui a été acquis par acte passé pardevant Edgar Grima, notaire, le 3 décembre 1890. Les améliorations comprennent une résidence double à deux étages connue comme Nos 4209 et 4211 rue Prytanée.

5° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances là dessus y appartenant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Prytania, Milan, Pitt et Berlin, mesurant vingt neuf pieds quatre pouces de face à la rue Prytania par cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles, ladite portion de terre comprenant la plus grande parti du lot numéro seize, laquelle a été acquise par acte passé pardevant E. Grima, notaire, le 3 décembre 1890. Les améliorations consistent d'un splendide cottage simple connue comme No 4213 rue Prytanée.

6° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dependances là dessus y appartenant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Prytania, Milan, Pitt et Berlin, mesurant vingt neuf pieds quatre pouces de face à la rue Prytania par cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles, ladite portion de terre comprenant la plus grande parti du lot numéro seize, laquelle a été acquise par acte passé pardevant E. Grima, notaire, le 3 décembre 1890. Les améliorations consistent d'un splendide cottage simple connue comme No 4213 rue Prytanée.

6° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dependances là dessus y appartenant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Amelia, Constance, Magasins et Peniston et mesurant quarante cinq pieds de face à la rue Amelia par cent quatre vingt pieds, trois pouces plus ou moins, de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent d'un cottage double portant les Nos 1016-18 rue Amelia.

7° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges là dessus y appartenant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Prytania, Milan, Pitt et Berlin, mesurant trente pieds huit pouces de face à la rue Prytania par quatre vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et comprenant une partie du lot numéro quinze et est contigu parti du lot numéro seize, qui a été acquis par acte passé pardevant Edgar Grima, notaire, le 3 décembre 1890. Les améliorations comprennent une résidence double à deux étages connue comme Nos 4209 et 4211 rue Prytanée.

5° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances là dessus y appartenant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Prytania, Milan, Pitt et Berlin, mesurant vingt neuf pieds quatre pouces de face à la rue Prytania par cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles, ladite portion de terre comprenant la plus grande parti du lot numéro seize, laquelle a été acquise par acte passé pardevant E. Grima, notaire, le 3 décembre 1890. Les améliorations consistent d'un splendide cottage simple connue comme No 4213 rue Prytanée.

6° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dependances là dessus y appartenant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Amelia, Constance, Magasins et Peniston et mesurant quarante cinq pieds de face à la rue Amelia par cent quatre vingt et un pieds deux pouces et demi de profondeur. Les améliorations se composent d'un cottage double portant les Nos 743-45 ave. de la Louisiane.

8° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges là dessus y appartenant, situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Magasin, septième, Constance et Sixième, mesurant cinquante pieds de face à la rue Magasin par une profondeur et façade à la rue Septième de cent vingt cinq pieds, formant l'encoignure des rues Magasin et Septième. Les améliorations se composent d'une grande bâtisse double à deux étages, portant les Nos 2930-32 rue Magazine.

10° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges là dessus y appartenant situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Première Carondelet et Deuxième, désigné par la lettre W sur un devis fait sur une ligne parallèle avec la rue Amelia courant vers la rue Constance un pied de la sur une ligne droite courant vers la rue Antoine, huit pieds onze pouces à la ligne du fond sur laquelle il y a une largeur de trente trois pieds trois pouces. Les améliorations se composent d'un cottage double portant les Nos 1017-19 rue Amelia.

8° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges là dessus y appartenant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par l'avenue Louisiana, les rues Toledano, Annonciation et Chippewa, commençant à une distance de quatre vingt neuf pieds sept pouces et quatre lignes de la rue Annonciation, le même mesurant trente six pieds de face sur l'avenue Louisiana par cent quatre vingt et un pieds deux pouces et demi de profondeur.

9° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges là dessus y appartenant, situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Magasin, septième, Constance et Sixième, mesurant cinquante pieds de face à la rue Magasin par une profondeur et façade à la rue Septième de cent vingt cinq pieds, formant l'encoignure des rues Magasin et Septième. Les améliorations se composent d'une grande bâtisse double à deux étages, portant les Nos 2930-32 rue Magazine.

10° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges là dessus y appartenant situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Première Carondelet et Deuxième, désigné par la lettre W sur un devis fait par D. M. Bosman, voyer, daté le 15 juin 1893, annexé à un acte passé pardevant G. C. Prout, notaire le 24 juin 1893 et mesurant trente pieds six pouces de face à la rue Baronne, commençant à une distance de soixante quinze pieds de la rue Première sur cent dix sept pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une maison seule portant le No 2408 rue Baronne.

11° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges là dessus y appartenant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par l'avenue Louisiana, les rues Toledano, Annonciation et Chippewa, commençant à une distance de quatre vingt neuf pieds sept pouces et quatre lignes de la rue Annonciation, le même mesurant trente six pieds de face sur l'avenue Louisiana par cent quatre vingt et un pieds deux pouces et demi de profondeur. Les améliorations se composent d'un cottage double portant les Nos 743-45 ave. de la Louisiane.

9° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges là dessus y appartenant, situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Magasin, septième, Constance et Sixième, mesurant cinquante pieds de face à la rue Magasin par une profondeur et façade à la rue Septième de cent vingt cinq pieds, formant l'encoignure des rues Magasin et Septième. Les améliorations se composent d'une grande bâtisse double à deux étages, portant les Nos 2930-32 rue Magazine.

10° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges là dessus y appartenant situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Première Carondelet et Deuxième, désigné par la lettre W sur un devis fait par D. M. Bosman, voyer, daté le 15 juin 1893, annexé à un acte passé pardevant G. C. Prout, notaire le 24 juin 1893 et mesurant trente pieds six pouces de face à la rue Baronne, commençant à une distance de soixante quinze pieds de la rue Première sur cent dix sept pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une maison seule portant le No 2408 rue Baronne.

11° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges là dessus y appartenant, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Camp, Julie (autrefois Ste Marie), Girod et Julie, désigné comme lot numéro un, sur un plan par W. T. Thompson, voyer, daté le 16 février 1884, déposé pour références en l'étude de H. B. Cenas, alors notaire en cette ville, ledit lot formant l'encoignure des rues Camp et Julie et mesurant en mesure américaine, vingt cinq pieds de face à la rue Julie par soixante dix huit pieds de profondeur et faisant face à la rue Camp, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à trois étages portant le No 601 rue Julie coin Camp.

14° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Julie, Church (autrefois Ste Marie), Girod et Camp, désigné comme le lot No Deux sur un plan par W. T. Thompson, voyer, daté le 16 février 1889, déposé pour référence en l'étude de H. B. Cenas, alors notaire en cette ville, lequel dit lot mesure, en mesure américaine, vingt cinq pieds de face à la rue Julie sur soixante dix huit pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une bâtisse à deux étages en briques, portant le No 603 rue Julie.

15° Un certain lot de terre, avec les bâtisses améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges là dessus y appartenant situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste Anne, Dumaine, Broad et Dorgenois, désigné comme lot numéro trente six et mesurant trente et un pieds trois pouces et neuf lignes de face à la rue Ste Anne par une profondeur de cent soixante deux pieds onze pouces et sept lignes sur la ligne la divisant du lot numéro trente cinq et étant soixante trois pieds et trois lignes sur la ligne du côté opposé. Les améliorations se composent d'une bâtisse à deux corps de logis connue comme les Nos 2631-33 rue Ste Anne.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an ou de un et deux ans à l'option des acquéreurs la portion à crédit devant être représentée par des billets donnés par les acquéreurs payables à leur propre ordre et par eux endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date des actes de vente jusqu'à paiement, et garantie par hypothèque spéciale et loi de vendeur et privilège sur la propriété vendue. Les acquéreurs devant assurer les améliorations pour le montant de la portion à crédit et devant transférer les polices aux porteurs des billets, les actes de vente devant contenir les clauses de non aliénation et la vente sans estimation 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite, et toutes les clauses usuelles de sécurité, les acquéreurs devant assumer en sus du prix de l'adjudication toutes les taxes sur les dites propriétés foncières pour 1908, et de déposer chez l'encanteur 10 pour cent du prix au moment de l'adjudication et ne devant pas recevoir les loyers excepté du moment du passage des actes de vente, ainsi actes de vente devant être passés pardevant Andrew Hero Jr., notaire en la paroisse d'Orléans, aux frais des acquéreurs et les acquéreurs devant payer pour tous les certificats. Toutes les propriétés devront être vendues sujettes aux bons existants.

J. L. ONORATO
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières.
Bureau 318 rue Baronne.
5 av—5 12 19 26—mai 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

ACTIONS! ACTIONS! BONS! BONS!

A l'Enchère, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

JEUDI, 16 AVRIL 1908, A MIDI.

SUCCESSION DE EDWARD THOMPSON—COUR CIVILE DE DISTRICT—No 85 079.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division C, dossier No 85 079 dans l'affaire de la succession de Edward Thompson ledit ordre daté et signé le 31 mars 1908, et adressé à Joseph L. Onorato, Encanteur, j'offrirai à vendre à l'enchère publique, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 16 avril 1908, les actions et bons suivants:

ACTIONS.

50 actions de la Cosmopolitan Bank and Trust Co.
11 actions de la People's Slaughter House and Refrigerating Co., Ltd.
137 actions de la American Cities Railway and Light Co.
6 actions de la Chickasaw Asphalt Co.
100 actions de E. Thompson & Company, Ltd.
31 actions de la Mary McKiney Mining Company.
15 actions de la Pueblo State Fair Association.
1 action du Pueblo Board of Trade.
10,000 actions de la Niagara Gold Mining Comoany.
20,000 actions de la Golden Dale Mining and Milling Company.

BONS

15 5 0|0 Remboursables en or, avec coupons de ($1,000 chacun) de la N. O. City and Lake R. R. Co.

23 4 1|2 0|0 Bons, avec coupons de ($1,000 chacun) de la N. O. Railway and Light Co.

5 6 0|0 Bons, avec coupons de ($1,000 chacun) de la Morgan's Louisiana and Texas Railroad and Steamship Co.

5 5 0|0 Bons, avec coupons de ($1,000 chacun) de la Little Rock Railway and Electric Co.

10 4 1|2 0|0 avec coupons de ($1,000 chacun) de la Birmingham Railway Light and Power Co.

6 5 0|0 Bons, avec coupons de ($1,000 chacun) de la Knoxville Railway and Light Co.

LE TOUT D'APRES INVENTAIRE ENREGISTRE.

CONDITIONS—COMPTANT
J. L. ONORATO,
ENCANTEUR ET AGENT DE PROPRIETES FONCIERES,
318 RUE BARONNE.
5 av.-5 12 15 16

ASTHME ET CATARRHE
GUERIS par les CIGARETTES ESPIC ou la POUDRE
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES
Le FUMIGATEUR PECTORAL ESPIC est le plus efficace de tous les remedes pour combattre les *Maladies des Voies respiratoires.*
IL EST ADMIS DANS LES HOPITAUX FRANÇAIS ET ÉTRANGERS
Toutes Pharmacies, 2 fr. la Boîte. — VENTE EN GROS : 20, Rue Saint-Lazare, 20, PARIS.
EXIGER LA SIGNATURE CI-CONTRE SUR CHAQUE CIGARETTE

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 84,973—Cour Civil- de District—Division D.

Mme Caroline Rein, femme de August Baumann, vs Charles Barnes, un mineur.

VENTE EN PARTAGE.

Bâtisse à Deux Etages en Briques,
No 1224 rue Tchoupitoulas.
A L'ENCAN
JEUDI, le 23 avril 1908.

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dossier 84,973, dans l'affaire intitulée Mme Caroline Rein, femme de August Baumann, vs Charles Barnes, un mineur, ledit jugement rendu lu et signé en cour ouverte le 18 mars 1908, et ledit ordre adressé à Joseph L. Onorato, Encanteur, j'offrirai à vendre à l'enchère publique le JEUDI, 23 avril 1908 à midi, la propriété foncière ci après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent etc., situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Thalie, Erato, Tchoupitoulas et Saint Peters, désigné par le numéro cinq, sur un certain plan dressé par H. M. Chatham, architecte, etc., daté le 25me jour de janvier 1847 et déposé pour référence en l'étude de M. C. Slaick, ancien notaire en cette ville, sous le numéro (A) 492 du livre de plans No 2, ledit lot mesurant arrêtés ledit plan vingt six pieds six pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur cent vingt six pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une bâtisse à deux étages en briques, connu comme No 1224 rue Tchoupitoulas.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans représentée par les billets de l'acquéreur portant sept pour cent par an d'intérêt de la date jusqu'à paiement et garantis pour leur paiement par lien de vendeur et privilège, et les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer et payer en plus de leur enchère les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1908; les frais de l'acte de vente devant être passé pardevant Alphonse J. Cuneo, notaire, et déposer au moment de l'adjudication 10 pour cent du prix d'achat avec

J. L. ONORATO,
Encanteur et agent de Propriétés Foncières,
Bureau No 318 rue Baronne.
22mars—22 29—avril 5 12 19 23

SIROP D'ANGELL
Pour le Rhume et la Coqueluche
Pour Rhumes, Refroidissements, Coqueluche, Bronchites et toutes les affections de la Gorge. Préparé par le Dr Richard Angell. Prix, 25 et 50c. Vendu par tous les Pharmaciens. 18 juin—1an—Dim

---

Meyer Eiseman.

ANNONCE JUDICIAIRE

Liquidation de la Maison Depuis Longtemps Etablie de

PETIT & BOH CIE.

La Vaste Bâtisse de Fabrique au Coin de l'Avenue Lafayette et de la Rue de Chartres, Installée avec Machines et tout ce qui y appartient,

SERONT VENDUES COMME UNE SEULE INSTALLATION

Entrepôts Nos 625-627 Avenue Lafayette, et le Four au Coin des Rues Chartres et Closet (la terre non comprise).

En Vente à l'ENCAN à la Bourse des Propriétés Foncières.

JEUDI, 7 MAI, A MIDI.

Vente par MEYER EISEMAN, Encanteur, No 640 Rue Commune.

En vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la liquidation de Petit Boh Cie, No 84 673 signé le 1er avril 1908 et adressé à Meyer Eiseman, encanteur, je procéderai à la vente à la Bourse des Propriétés Foncières, No 3, rue Baronne, MERCREDI, 6 mai, 1908, de la propriété ci après décrite, savoir:

Premièrement—Deux certains lots de terre situés, alors gisant et étant dans le faubourg Washington, ensemble et étant dans le carré ou ilet compris entre les rues Enghien, Port Moreau et Caucalvo et désignés comme les numros un et deux du carré ou ilet, quatre, sur un certain plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le 9 février 1835, déposé en l'étude de Félix Grima, notaire. Ledit lot numéro un formant l'encoignure des rues Enghien et Moreau et mesurant d'après ledit plan vingt huit pieds, sept pouces et quatre lignes de face à la rue Moreau sur cent pieds de profondeur et façade à la rue Enghien et le lot numéro deux est contigu au dit lot numéro un, mesurant vingt neuf pieds de face à la rue Moreau sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

En la propriété ci dessus décrite se trouve comme suit: les machines et l'installation qui seront vendues en même temps que les bâtisses comme ensemble à savoir: 1 machine avec blanc pour faire des trous, 1 scie à bande, 1 affûteur à la scie à taillir, 1 machine à mortise, 1 scie à balancier (a ruban), 1 scie à fendre (avec manche en bois), 1 instrument pointu de charpente (attachement "Tenton et Coping"), 1 tourneur, 1 meule, 1 rabot, 1 mortiser, 1 meule automatique pour couteau, 1 scie "Gig" et table, 1 sabler (sander), 1 couteau balance, 1 presse à plaquer, 1 machine à tordre, 40 outils à 6 évateur, 1 installation et mèches mascher, 1 Dodo Head 1-10, 1 7 1,2 et 2-30 Motor, 1 h. p. 850 pieds de courroie, 1 souffleur complet.

Les améliorations comprennent la grande bâtisse en briques ci-dessus formant l'encoignure de l'avenue Lafayette et de la rue de Chartres.

Sera vendu comme une installation en fonction complète.

Secondement — Un lot de terre dans le même lieu et que la propriété susdécrite, désigné comme lot No 23, sur un plan par Pilié, mentionné ci-dessus, mesurant 29 pieds 2 pouces et 8 lignes de face à la rue Enghien maintenant avenue Lafayette et 130 pieds, 3 pouces et 5 lignes de profondeur. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

La propriété ci dessus comprend l'entrepôt commode en bon usage qui peut être facilement converti en une résidence. Nos 625-27 avenue Lafayette, et pas le terrain.

Troisièmement—Les "Dry Kiln Pitts" situés sur la propriété à l'angle des rues Chartres et Closet et comprenant simplement les fours eux mêmes, et non le terrain.

Conditions—Tout au comptant.

Actes de vente pardevant Charles Rosen, notaire, aux frais des acquéreurs.

L'acquéreur devra assumer toutes les taxes pour l'année 1908 et payer tous les certificats nécessaires. Un dépôt de dix pour cent (10 0|0) en argent devra être fait au moment de l'adjudication à

MEYER EISEMAN, Encanteur,
No 640 rue Commune.
5 avril—5 12 19 23—mai 3 7

EPARGNEZ DU TEMPS
—ET DE—
L'ARGENT
En Envoyant Chercher de Suite un Exemplaire de
L'Annuaire de Soards
DE 1908.

Il contient plus de CHANGEMENTS et de NOUVEAUX NOMS qu'en aucune année précédente. Vous sauverez du temps, de l'argent et de l'ennui en vous procurant de suite un exemplaire. Les anciens sont inutiles.

Pensez donc! Il ne Coûte que 13-8 Cents par Jour, Etant à $6.00 pour 365 Jours.

Prix local, $6.00 par express, $6.40, expédié au reçu du prix.

—AUSSI UN—
ANNUAIRE COMMERCIAL
PRIX $2.00, y Compris l'Affranchissement.

Cette publication étant faite par souscription, il n'y a qu'un nombre limité d'exemplaires en vente, qui sont ceux de souscripteurs négligents.
SOARD'S DIRECTORY CO., LTD., Editeurs
Chambres 35 et 36, 606 Allée Commerciale, coin de la rue Camp.
6 mars

UNION SANITARY EXCAVATING CO.

WM. C. FAUST, Président. Incorporée en 1882. LOUIS RUCH, Secrétaire.

Sont prêts à nettoyer entièrement et à désinfecter à court délai toute sorte de

Fosses, Voûtes, Lieux d'Aisance Souterrains, Etc.

Travail de Premier Ordre. TELEPHONE MAIN 3313. Termes Raisonnables.

Bureau 844 Rue Commune, entre Baronne et Carondelet,

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Emma Neligan,
femme de Andrew J. Lawless.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 85 6 9—Division D — Attendu que Andrew J. Lawless a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Emma Neligan, femme de Andrew J. Lawless, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier — Pierson, Walton & Pierson, avocats.
3 avril—3 7 12

QUI EST ST-PAUL,
L'ENCANTEUR?
Demandez-le à l'Abeille.
19mai—1an

Feuilleton

—DE—

L'ABEILLE DE LA N. O.

No 59 Commencé le 5 février 1908

BELLE AMIE

GRAND ROMAN INEDIT

PAR PAUL ROUGET

TROISIÈME PARTIE.

DEVOIR DE MERE

IV

VOYAGE D'AMOUREUX

Suite.

Et Phrynette se retournait alors vers la comtesse, qu'elle prenait à son tour par le bras.

—Je ne devrais pas trahir un secret, mais je crois que je puis avoir en toi une confiance absolue.

—Je le crois aussi, Phrynette.

—Car, enfin, nous avons été de bonnes camarades. Tu te souviens de nos débuts, le même soir, à l'Alcazar?

—Oui, positivement on ne brillait guère, ce soir là!

—On avait même, toutes les deux, un trac qui n'était pas ordinaire. Des circonstances comme celles là scellent une amitié.

"Ceci pour te répéter que tu as toute ma confiance et que je vais t'en donner une preuve.

—Ça, c'est gentil.

—En te racontant l'histoire de mes amours avec le baron Sans-Souci.

Une fois encore, mais plus nerveusement, semblait-il, elle se reprit à rire.

Et ce rire contagieux gagna la comtesse, qui tout à coup s'exclama:

—Voyons, nous sommes folles toutes les deux! Parle.

Elles approchaient du mur qui séparait la propriété de celle attenant à la villa Mimosette.

.. Du mur derrière lequel.... à ce moment.... Busco commençait à ratisser le sable de l'allée.

Phrynette reprit:

—Il y a six semaines, une après midi, vers deux heures, je me rendais à ma répétition quand, sous les arbres des Champs-Elysées, je trouve le baron que je connaissais déjà.

"Il avait l'air préoccupé.

"Et peut-être ne m'aurait-il pas aperçue, si je ne l'avais pas salué.

"Il vint à moi.

"Nous causâmes un instant.

"Et puis voilà que tout à coup il me dit:

—Adorable petite Phrynette .... voulez-vous que nous partions ensemble pour l'Italie?

"Tu penses si j'ouvre de grands yeux.

"Je croyais d'abord à une plaisanterie. Jamais il ne m'était venu à la pensée que le baron qui m'avait pourtant quelquefois complimentée, pût s'éprendre de moi au point de me faire une pareille proposition.

"Vous voulez rire, lui dis je.. Mais lui, aussitôt et sur un ton très sérieux: — Non, non, je vous assure, Phrynette; si vous le voulez, je suis disposé à vous emmener avec moi.—Mais quand ça, baron? — Tout de suite, me répondit-il.

"J'en tombais des nues, comme tu penses.

"Tout de suite, objectai-je, cela n'est pas possible; j'ai un engagement au concert et je ne puis m'absenter.—Je paierai votre dédit, soyez tranquille, le directeur ne vous réclamera rien. Voyons, est ce oui.

"L'aventure n'était pas banale, et puis le baron, très bel homme, m'avait depuis longtemps séduite par sa réputation de galanterie, par ses manières de grand viveur et de parfait gentleman à la fois.

"J'acceptai.

—Ce n'était pas banal, en effet, remarqua la comtesse en riant. Et alors?

—Et alors le baron me donna ensuite quelques autres explications qui m'intriguèrent quelque peu.

—Ah! comment cela?

—Il me pria de ne pas m'étonner si je le voyais parfois agacé, ennuyé.... On se figurait à tort, me dit-il que sa vie était exempte de tous tracas.... de tous soucis.... il en avait sa part comme les autres....et à ce moment se large part..... C'est même pourquoi il voulait quitter Paris, quitter la France pour quelque temps, aller chercher la tranquillité, la joie, dans un voyage fait en charmante compagnie comme celle qu'il trouverait avec moi.

—Jusque là, rien que de très naturel encore, interrompit la comtesse.

—Oui, mais tu vas voir la suite. Nous partîmes le soir même par le rapide de la côte d'Azur. Le baron avait donné l'ordre à son chauffeur de nous rejoindre à Nice avec son automobile.

"Cet ordre fut exécuté.

"De Nice, nous nous rendîmes d'abord près de Turin, dans un petit pays charmant, où nous séjournâmes.

—Pour y fêter le parfait amour, plaisanta la comtesse.

Mais Phrynette en riant:

—Non, pour y envoyer des cartes postales!

—Des cartes postales, tu plaisantes, ma chère!

—Je ne plaisante pas du tout.

—Mais c'est là une distraction de collégiens en vacances!

—Je partage absolument ta façon de penser.

—Alors le baron, lui, n'est pas de notre avis?

—Pas du tout. Il s'adressa même à un photographe qui nous accompagna dans la campagne et nous portraitura en différentes poses très poétiques, très tendres, et que des cartes reproduisirent.

—Je le disais bien: le parfait amour.

—Oui, pendant le temps que le photographe mettait à dégainer son appareil! s'exclama encore Phrynette en riant de plus belle.

—Allons donc, tu ne me feras pas croire que le joli sentiment n'existait plus du tout ensuite.

—Oh! si peu!.... Le baron devenait rêveur, triste, en dépit de tous les efforts qu'il faisait pour paraître gai. Alors nous repartîmes pour Florence.

—Cité de rêve.... Vous avez dû longuement l'admirer.

—Non.

—Qu'y fîtes vous?

—Nous posâmes encore pour des cartes postales.

—Voyons, Phrynette, tu te moques de moi!

—Pas le moins du monde, ma chère Clotilde.... De Florence, nous allâmes à Venise.

—Ah! là, cette fois, sous le pont des Soupirs.... dans la villa des passions tragiques....

—Nous expédiâmes des cartes postales.

—Décidément, c'est un bateau.

—Non.... malgré les lagunes de Venise.

Les deux femmes se mirent à rire.

Puis la comtesse, une fois ce rire calmé:

—Mais enfin